

Une contribution des entreprises au service de l'éducation



**Une contribution
des entreprises
au service de
l'éducation**

Introduction

L'objectif de ce document est de jeter les bases d'une proposition adaptée aux défis que le Québec de demain devra relever. Il cherche à lancer une réflexion sur les raisons qui fondent l'idée d'instaurer une contribution fiscale obligatoire des entreprises dédiée à l'éducation postsecondaire. Cette proposition aurait néanmoins la capacité d'endiguer le mal endémique dont nos universités font malheureusement les frais et, par voie de conséquence, le Québec tout entier. Il sera d'abord montré dans quelles circonstances particulières cette initiative s'inscrit. Les bénéfices que les entreprises retirent de l'éducation postsecondaire seront ensuite présentés. Puis, il sera montré que celles-ci contribuent de moins en moins au financement des services publics. Finalement, nous démontrerons par des exemples que cette idée tient la route.

On a du pain sur la planche. Il faut valoriser l'éducation, surtout postsecondaire, il faut trouver des façons de financer nos universités, en faciliter l'accès. Ce devrait être l'une des grandes, sinon la principale de nos priorités.

-La Presse Forum, vendredi, 4 juin 2010, p. A19
Les «vraies affaires»
Dubuc, Alain

Les universités sous examen

Un important et nécessaire débat concernant le financement des universités est aujourd'hui entrepris. Les récentes audiences parlementaires des dirigeants universitaires ont montré que plus que jamais auparavant un consensus se dégage : les universités souffrent d'un sous-financement chronique et le mal commence lentement mais sûrement à faire ressentir ses déplorables conséquences. Plusieurs institutions engrangent déficits après déficits, d'autres ont atteint l'équilibre budgétaire, possiblement au péril de leur mission. Le déficit accumulé des universités totalise 453 millions de dollars. Elles manquent de moyens matériels et humains, sans compter l'insuffisance des fonds alloués à la recherche et la préoccupante dégradation des infrastructures. Les universités québécoises ne sont tout simplement pas en mesure, avec le financement actuel qu'elles reçoivent, de réaliser leur mission à la hauteur des légitimes aspirations de la société québécoise. Les universités n'ont pas les moyens des ambitions du Québec.

C'est à la lumière de ce constat que les pouvoirs publics se proposent d'agir. La rencontre des partenaires de l'éducation qui devra se tenir cet automne fait partie intégrante de cette démarche. Ce signe de changement va de pair avec un renouvellement de l'intérêt porté à l'importance fondamentale de l'éducation postsecondaire. Comme nous le rappelaient avec justesse les signataires du Pacte pour le financement concurrentiel de nos universités, le sous-financement qui afflige nos universités « menace non seulement leur propre position concurrentielle, mais surtout celle de l'économie et de la société québécoise dans son ensemble ». La Rencontre économique 2010, tenue à Lévis en janvier dernier, statuait quant à elle que l'éducation « constitue la clé du succès d'une société et d'une économie modernes ». Il est indéniable que l'avenir du Québec est intimement lié à celui de son système d'éducation postsecondaire.

L'éducation postsecondaire bénéficie aux entreprises

Les mérites de l'éducation postsecondaire sont à la fois variés et considérables. En plus de permettre aux personnes la recevant d'améliorer significativement leurs conditions de vie, la scolarisation d'une population génère des bénéfices publics qu'il ne faudrait pas passer sous silence. En effet, il existe une corrélation positive entre l'état de santé des individus et leur niveau de scolarité, sans oublier qu'une forte scolarisation est associée à un faible taux de chômage. Aussi, les personnes plus instruites occasionnent des dépenses de services publics généralement moins élevées, comme celles reliées à la criminalité et à l'aide sociale. La scolarisation « profite non seulement aux individus, mais aussi à la société, au travers de la réduction des transferts sociaux et de l'augmentation des recettes fiscales, dès l'entrée des individus dans la vie active. »

Les entreprises sont fréquemment les grandes oubliées de la liste des bénéficiaires de l'éducation postsecondaire. Or, celles-ci retirent d'importants bénéfices d'une économie dynamique et en croissance, dans laquelle les collèges et universités jouent un rôle primordial. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) confirmait dans un tout récent rapport que « l'éducation a un grand impact sur l'évolution de l'économie. Les compétences de la main-d'œuvre sont un atout majeur que les pays peuvent façonner à long terme. L'éducation joue donc un rôle crucial dans la croissance actuelle et à venir. »

Il y a en effet un lien très fort entre l'éducation supérieure, la productivité et le niveau de vie d'un pays, parce que le succès repose sur la recherche et l'innovation, et parce que les économies ont besoin d'une main-d'œuvre de plus en plus qualifiée.

-La Presse Forum, vendredi, 4 juin 2010, p. A19
Les «vraies affaires»
Dubuc, Alain

« Main-d'œuvre qualifiée, gains de productivité, diplômés créatifs et dynamiques; un système d'éducation en santé est la condition de possibilité d'une économie forte et diversifiée. Les compétences et habiletés détenues par les diplômés universitaires permettent aux entreprises d'être plus compétitives dans leurs marchés respectifs. Les entreprises qui voudront faire front aux défis de la concurrence mondiale et s'intégrer dans une économie fondée sur le secteur tertiaire ne pourront le faire sans une population largement instruite.

Le Québec n'échappe pas à cette tendance et les entreprises d'ici œuvrent dans un environnement économique profitable, notamment grâce à l'implication financière du gouvernement en éducation postsecondaire. Comme nous le rappelait récemment Investissement Québec, « les investisseurs sont attirés par l'extrême fécondité des jeunes entreprises et des sociétés bien établies qui font leur place dans les secteurs d'activité les plus fébriles. Qui plus est, cette nouvelle main-d'œuvre créative s'enrichit constamment de l'apport exceptionnel des nouveaux diplômés des universités et des collèges du Québec. » Le Vérificateur général soulignait quant à lui que la qualification de la main-d'œuvre et le dynamisme du milieu universitaire constituaient des avantages pour les investisseurs étrangers. Les entreprises installées au Québec ont le privilège de bénéficier grandement de tous les investissements effectués dans les collèges et universités. Ces bénéfices se traduisent notamment par une augmentation de la productivité, des profits plus importants, des produits de meilleure qualité et des coûts de supervision moins élevés. Sans un réseau d'éducation postsecondaire digne de ce nom, notre économie ne serait certainement pas aussi bien positionnée sur l'échiquier mondial, tout particulièrement en cette période de reprise économique.

L'éducation constitue un « investissement clé pour développer le potentiel de croissance à long terme des pays et répondre aux mutations technologiques et démographiques profondes qui sont à l'œuvre sur les marchés du travail. » Si la mission première des universités n'est pas de contribuer au développement économique, force est de constater que plus que jamais auparavant, celui-ci est dépendant d'un système d'éducation postsecondaire accessible et de qualité.

Les entreprises absentes du financement

Si les entreprises profitent largement de l'éducation postsecondaire, il s'ensuit qu'elles doivent elles aussi mettre la main à la pâte et participer au financement des institutions d'enseignement supérieur. Or, à l'heure actuelle, celles-ci ne contribuent que marginalement au système d'éducation postsecondaire par l'entremise d'investissements dans des projets spécifiques. Ces investissements ciblés ne sauraient assurer la poursuite de la mission des collèges et universités, c'est-à-dire assurer la formation d'individus compétents et qualifiés qui pourront répondre aux défis de la société québécoise.

Les entreprises québécoises profitent d'un environnement fiscal fort avantageux, Investissement Québec avançant que « le Québec offre aux entrepreneurs québécois un système fiscal concurrentiel qui favorise la croissance des entreprises. » Le taux d'imposition des sociétés au Québec, loin d'être excessif, est au contraire compétitif. Les récentes décisions gouvernementales n'ont fait

«Il y a un secteur privé très important au Canada. Le moteur de croissance au pays n'est pas le gouvernement, mais bien le secteur privé. Le secteur privé doit commencer à investir plus. Les entreprises ont recommencé à faire des profits. Elles ont de l'argent. Elles doivent investir pour créer encore plus d'emplois au Canada», a ajouté le ministre. - Jim Flaherty

- La Tribune (Sherbrooke, Qc) Économie, vendredi, 10 septembre 2010, p. 16
Au tour du privé de relancer l'économie Le ministre Flaherty écarte d'autres mesures destinées à soutenir la reprise
Joël-Denis Bellavance
La Presse

qu'accentuer cette conjoncture. Depuis 2003, le gouvernement du Québec a effectué « des réductions du fardeau fiscal des sociétés qui atteindront 2 milliards de dollars pour 2011-2012, après l'élimination de la taxe sur le capital le 1er janvier 2011. » De 9% des revenus du Québec en 1998, l'impôt des sociétés n'en représentait plus que 6% en 2010. Le plus récent budget fédéral se targuait que le « Canada bénéficiera en 2012 du plus faible taux d'imposition du revenu des sociétés parmi les pays du G7 ». La récente évolution des finances publiques montre que les entreprises contribuent de moins en moins à l'assiette fiscale globale. Dans un contexte où les finances publiques sont sur la sellette, il s'agit de précieux revenus dont les gouvernements fédéral et provincial se sont privés. Loin d'être surtaxées, les entreprises évoluent dans un milieu où on leur demande d'en faire de moins en moins.

Pourcentage des revenus du gouvernement du Québec

	1998	2001	2004	2007	2010
Impôts sur le revenu	35%	34%	30%	30%	28%
Fonds santé	9%	9%	9%	8%	9%
Impôts sociétés	9%	9%	7%	7%	6%
Taxe de vente	17%	18%	21%	20%	22%
Droits et permis	3%	3%	3%	2%	1%
Divers	6%	5%	6%	3%	2%
Sociétés	6%	6%	6%	11%	7%
Fédéral	15%	16%	18%	19%	25%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Comptes publics du Québec

La récente crise économique a également été le théâtre d'une foule de mesures de relance bénéficiant en premier lieu aux sociétés. Les différents paliers de gouvernement ont massivement subventionné de nombreuses industries en difficulté en injectant des milliards dans l'économie. Ces actions ne sont certainement pas étrangères à la reprise économique ayant présentement cours. La récente Stratégie québécoise de la recherche et l'innovation atteste d'un autre important effort financier du gouvernement pour permettre aux entreprises de commercialiser et exploiter les fruits de la recherche d'ici. C'est plus de 1,1 milliard de dollars que le Québec consacra à la recherche et l'innovation dans les trois prochaines années pour soutenir la croissance. Il faut aussi ajouter à cela que la main-d'œuvre du Québec coûte en moyenne 16% moins cher qu'aux États-Unis, avantage expliqué par « des salaires moyens plus bas offerts au Québec et par une plus faible contribution des employeurs aux régimes d'avantages sociaux des employés ». Main-d'œuvre qualifiée et abordable, gouvernements soutenant activement et financièrement le milieu des affaires, fiscalité avantageuse, le Québec est une destination entrepreneuriale de choix.

Tout porte à croire que les entreprises auraient la capacité de contribuer davantage à la prospérité du Québec de demain. Leur part dans le financement des services publics a de beaucoup diminué et la relance économique bien entamée il serait temps que l'entreprise privée contribue plus efficacement à l'éducation postsecondaire par le biais de la fiscalité.

Une innovation réalisable

L'idée de faire contribuer les entreprises à l'éducation postsecondaire n'est pas nouvelle. En fait, une contribution fiscale obligatoire a été instaurée au Manitoba dès 1982 et à Terre-Neuve-et-Labrador depuis 1990 sous forme d'une taxe sur la masse salariale. Ces provinces l'ont toutes deux mise en place afin de financer et assurer la pérennité de leurs systèmes de santé et d'éducation postsecondaire. Bien que les sociétés québécoises cotisent au Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, celui-ci ne participe en rien au financement de l'éducation et sert des objectifs de formation différents.

L'idée d'une contribution fiscale obligatoire a notamment été reprise au Québec lors de la Consultation générale sur les enjeux entourant la qualité, l'accessibilité et le financement des universités au Québec en 2004, où plusieurs intervenants s'y étaient montrés favorables. Pauline Marois, alors porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation, considérait que l'idée d'une taxe sur la masse salariale avait le mérite d'être « franchement intéressante et novatrice quand on étudie la question de la part du financement du privé ». La Fédération étudiante universitaire du Québec prônait quant à elle l'instauration d'un fonds du savoir constitué à partir d'une « cotisation sur le bénéfice net des entreprises » tandis que la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec réclamait du gouvernement qu'il fasse contribuer les entreprises québécoises au financement des universités par le biais de la « fiscalité plutôt que par celui des contributions directes ».

Plus récemment, Denis Brière, recteur de l'Université Laval s'est positionné en faveur d'une contribution fiscale obligatoire des entreprises, signe que l'idée trouve écho dans le milieu universitaire. La Table de concertation étudiante du Québec, association étudiante représentant plus de 65 000 membres, l'appuie également.

Conclusion

Le Québec doit être un exemple en matière d'investissement dans l'éducation postsecondaire et l'idée d'une contribution fiscale obligatoire des entreprises concourt certainement à cet objectif. L'OCDE assurait dernièrement que « les pouvoirs publics sont donc bien avisés d'investir dans l'éducation, en particulier dans l'enseignement tertiaire, même au prix d'un déficit budgétaire. » Les pouvoirs publics ne sont pas les seuls avisés, les entreprises ayant elles aussi la capacité de contribuer au financement de l'éducation postsecondaire. Puisqu'elles en retirent d'importants bénéfices, il n'en est que plus logique qu'elles y participent de manière concrète. Le Québec n'a pas les moyens de se dispenser du savoir.

On est devant un mur, il faut trouver des solutions. Les entreprises doivent faire leur part. Si elles considèrent les retombées que ça peut avoir, ce n'est pas un fardeau, ce n'est pas une dépense, c'est un investissement pour qu'elles restent compétitives. - Denis Brière

- Le Soleil Actualités, jeudi, 19 août 2010, p. 2

Financement des universités

Brière appelle le privé à la rescousse

Dion-Viens, Daphnée

Bibliographie

- Leduc, Louise. 2010. Les grandes universités s'enfoncent dans le rouge. <http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/education/201009/18/01-4316912-les-grandes-universites-senfoncent-dans-le-rouge.php>
- Audet, Michel et al. 2010. Pacte pour le financement concurrentiel de nos universités, p. 2.
- Site Internet du Gouvernement du Québec: HYPERLINK «<http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Janvier2010/21/c3102.html>»<http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Janvier2010/21/c3102.html> (page consultée le 18 septembre 2010)
- Marius Demers, Taux de rendement du baccalauréat : pour les diplômés et pour l'État, Bulletin statistique de l'éducation, n° 38, décembre 2008.
- OCDE, Regards sur l'éducation 2010 : Les indicateurs de l'OCDE – Édition 2010, OCDE, Paris, p. 142.
- Ibid, p. 176.
- Investissement Québec, Les avantages d'investir au Québec. Le Québec, un milieu d'affaires dynamique et profitable, Gouvernement du Québec, 2010, p. 6.
- Vérificateur général 2009-2010, Tome 1, p. 3-7
- OCDE, Regards sur l'éducation 2010 : Les indicateurs de l'OCDE – Édition 2010, OCDE, Paris, p. 13.
- Investissement Québec, La fiscalité au Québec 2010. Des mesures favorables à l'investissement, Gouvernement du Québec, 2010, p. 3.
- ,Price water house Coopers, Renseignement fiscal : Canada 2010, p. 19.
- Ministère des Finances, Budget 2010-2011. Des choix pour l'avenir. Plan d'action économique et budgétaire, Gouvernement du Québec, 2010, p. 79
- Ministère des Finances, Le budget de 2010. Tracer la voie de la croissance et de l'emploi, Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2010, p. 51.
- Site Internet du Ministère du Développement économique, Innovation et Exportation : <http://www.mdeie.gouv.qc.ca/sqri> (page consultée le 17 septembre 2010)
- Ministère des Finances, Budget 2010-2011. Des choix pour l'avenir. Plan d'action économique et budgétaire, Gouvernement du Québec, 2010, p. 166.
- Investissement Québec, Les avantages d'investir au Québec. Le Québec, un milieu d'affaires dynamique et profitable, Gouvernement du Québec, 2010, p. 14.
- Site Internet du Ministère des Finances du Manitoba : <http://www.gov.mb.ca/finance/taxation/taxes/payroll.html> (page consultée le 15 septembre 2010)
- Site Internet du Ministère des Finances de Terre-Neuve-et-Labrador : http://www.fin.gov.nl.ca/fin/tax_programs_incentives/business/education.html (page consultée le 15 septembre 2010)
- Pauline Marois - Porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation, Commission permanente de l'éducation, Cahier n°13, 17 février 2004, pages 1-64.
- Nicolas Brisson – FEUQ, Commission permanente de l'éducation, Cahier n°14, 24 février 2004, pages 1-67.
- René Roy- Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), Commission permanente de l'éducation, Cahier n°19, 11 mars 2004, pages 1-52.
- Site Internet de l'Université Laval : HYPERLINK «<http://www.relationsmedias.ulaval.ca/comm/2010/aout/universite-laval-propose-une-mesure-novatrice-2881.html>»<http://www.relationsmedias.ulaval.ca/comm/2010/aout/universite-laval-propose-une-mesure-novatrice-2881.html> (page consultée le 13 septembre 2010)
- OCDE, Regards sur l'éducation 2010 : Les indicateurs de l'OCDE – Édition 2010, OCDE, Paris, p. 152.

